



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tunisie

Question écrite n° 2119

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la répression en Tunisie. De nombreux procès politiques ont eu lieu, des militants politiques ont été condamnés ou poursuivis pour « délit d'opinion », la torture continue d'être appliquée dans ce pays avec lequel la France a des relations privilégiées. Aussi il lui demande d'intervenir auprès des pouvoirs publics tunisiens afin que les droits de l'homme et la justice soient respectés.

Texte de la réponse

Le gouvernement français, qui fait de la défense des droits de l'homme et des libertés publiques un axe majeur de sa politique internationale, suit avec une attention particulière le processus de démocratisation actuellement en cours en Tunisie. Il n'hésite pas, en particulier, à entretenir avec ses interlocuteurs un dialogue franc sur ces questions, dans le respect de la souveraineté tunisienne, mais sans dissimuler les exigences qu'entraîne la perspective d'un nouveau partenariat avec la Communauté européenne. Un certain nombre de signes encourageants (nomination d'un conseiller du Président de la République pour les droits de l'homme, amélioration de la situation de la ligue tunisienne des droits de l'homme, adoption d'amendements assouplissant certaines dispositions restrictives du code de la presse) donnent à penser que ce dialogue avec les autorités tunisiennes, auquel la France est attachée, doit être poursuivi.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2119

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1589

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2901